



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Espagne

Question écrite n° 51089

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la visite du Président de la République en Espagne. Il désire connaître les retombées de cette visite.

## Texte de la réponse

La visite d'État effectuée à Madrid les 27 et 28 avril 2009 par le Président de la République a confirmé la grande proximité entre la France et l'Espagne. De l'avis unanime de la classe politique et de l'opinion publique espagnoles, jamais les relations franco-espagnoles n'ont atteint un tel niveau de confiance et d'efficacité. À la suite de cette visite et du sommet bilatéral qui a suivi, l'engagement commun des deux pays dans la lutte contre le terrorisme ainsi que contre la criminalité organisée a été renouvelé. Pour renforcer cette coopération, un comité stratégique de sécurité intérieure a été institué, chargé de coordonner et de planifier l'action des services des deux États dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. La question des interconnexions énergétiques et de transport, avec le déblocage du dossier de la ligne électrique à haute tension et des liaisons ferroviaires transpyrénéennes, a été au centre des préoccupations espagnoles dans les discussions bilatérales. Une déclaration conjointe a été signée à la suite de ces rencontres bilatérales qui met en exergue le fait que la France et l'Espagne partagent une même vision de la construction européenne et qu'elles sont décidées à coopérer activement, notamment s'agissant des priorités suivantes : la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi, l'Union pour la Méditerranée, l'Europe et la défense. Dans le cadre de la tenue du comité franco-espagnol de défense et de sécurité, une déclaration commune a été signée. Elle a fixé la feuille de route de l'année 2009 dans la continuité des actions menées en 2008 : renforcement capacitaire, interopérabilité maximale entre nos forces armées, actions conjointes en matière de formation, affirmation de la volonté d'augmenter le niveau de coopération en matière de lutte contre les trafics illicites en mer.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51089

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juin 2009, page 5214

**Réponse publiée le :** 29 décembre 2009, page 12476